

**« Choisir! C'est l'éclair de l'intelligence. Hésitez-vous ? Tout est dit, vous vous trompez. »**

*Balzac*

Les difficultés de l'université qui pourraient être aussi considérées par certains comme des dysfonctionnements, ne doivent pas la faire adhérer à des solutions qui en apparence sont simples, je pense ici en particulier à la tentation de la sélection, solution de facilité. Or l'université ce n'est pas la facilité, cela ne doit pas devenir la facilité, c'est tout le contraire. C'est l'exigence d'un service public d'enseignement supérieur de très grande qualité, ouvert à tous, sans distinction d'origine, de race ou de sexe, et j'ajoute sans distinction de revenus ; le nombre d'étudiants boursiers de l'URCA est très significatif. Le défi est immense, celui de faire réussir d'une façon ou d'une autre les étudiants qui en s'inscrivant à l'université lui accordent leur confiance.

Or, c'est la sélection sous un autre nom qui se profile, après le fiasco de la dernière campagne d'inscription dans le supérieur, trop vite attribué au seul dispositif APB. Des bouleversements importants sont annoncés pour la prochaine rentrée, et ce en même temps que démarre la réflexion sur le bac, avec des rumeurs inquiétantes distillées par le ministère lui-même dans la presse. Le SNES doit être le relais des inquiétudes fortes que ces annonces suscitent, notamment en termes de charge de travail pour les professeurs des classes de terminale, mais aussi d'accès aux études supérieures pour nos élèves. Il est illusoire de prétendre régler les difficultés d'affectation dans le supérieur en ignorant, comme le fait le gouvernement, la question des moyens et les conséquences de l'autonomie des universités.

En annonçant sans en décliner les modalités, y compris indemnitaires, l'intervention dès cette année de deux professeurs principaux en terminale, en oblitérant totalement le rôle des Psy-EN, et en rejetant sur le secondaire l'examen préalable des dossiers, le ministre de l'éducation prépare toutes les conditions d'une orientation catastrophique ou arbitraire de nombre de nos élè-

ves comme d'une sélection à l'entrée dans le supérieur qui ne dit pas son nom.

Le gouvernement laisse entendre également que le tirage au sort a été un phénomène généralisé pour accéder à l'enseignement supérieur, ce qui est bien entendu une contre vérité, mais ce qui n'en constitue pas moins un véritable scandale. Ce gouvernement très libéral, en passant sous silence la question des capacités d'accueil et des moyens accordés à l'université pour permettre la réussite des étudiants, remet en cause, ni plus ni moins, que le droit aux études supérieures des enfants des milieux les plus populaires pour lesquels le financement de ces mêmes études est déjà un frein réel.

Que connaissent les enseignants du second degré des prérequis des diplômes universitaires demandés par leurs élèves alors qu'ils devront porter un jugement sur la capacité réelle de poursuites d'études dans les filières demandées ? Les professeurs de lycées seraient alors les seuls à devoir endosser la responsabilité de faire barrage à certains élèves dans de nombreuses filières. Le conseil de classe sort donc de son rôle de conseil à l'orientation pour entrer dans une posture de sélection, sans appel, par des professionnels qui, malgré eux, seront juges et parties.

**En l'état ce projet est inacceptable.**

Christophe Girardin  
Reims, le 22 novembre 2017

**La section académique vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et une très bonne année 2018**

**2018 : Année de congrès pour les**



**SOMMAIRE :**

- P1 : Édito
- P2 : DNB, Stage numérique.
- P3 : Bac, loi de finances.
- P4 : Élèves handicapés, Bonnet d'âne, PsyEN.
- P5 : Lycée 4.0, Ponction budget.
- P6,7,8,9 : Congrès académique.
- P10 : Le prof est nu, Retraités dans l'action.
- P11 : Retraités toujours dans l'action, Blablaba, RI.
- P12 : Aux toilettes, Stages

## Réussite (suspecte) au DNB !

Dans les premières semaines de cette rentrée, au cours de réunions ou de diverses rencontres nous avons échangé avec les collègues sur les résultats des collèves au DNB. Sourires en coin, rires jaunes, ton sarcastique... les collègues savaient comment l'épreuve orale et l'évaluation des 5 "compétences" en 4 niveaux s'était déroulée chez eux et, par leurs réseaux personnels, dans d'autres collèges. Le constat était globalement le même partout, qu'on estime que cela n'ait pas été très sérieux dans son établissement ou dans les autres, les collè-

gues "n'y croyaient pas" à ce brevet. Ils n'y croient pas en tant qu'épreuve devant attester d'un certain niveau de travail scolaire ; ils n'y croient pas en tant que diplôme national, les conditions d'évaluation étant devenues si différentes d'un établissement à un autre... Certains affirment même que les exigences sont tellement basses - y compris aux épreuves terminales en matière de rédaction des réponses par exemple - que cela sabote le travail qu'ils essaient de faire sur les quatre années du collège avec leurs élèves.

Maintenant, un peu d'objectivité face à ces impressions. Lors du CTA du 17 octobre 2017, le rectorat a fourni les informations suivantes.

	Taux de réussite	Progression 2016-2017
Académie	91,1 %	+ 5 points
Ardennes	89,2%	+ 5,2 points
Aube	90,3%	+ 3,4 points
Marne	91,8%	+ 4,9 points
Haute Marne	93,3%	+ 7,5 points

C'est au niveau des mentions que la progression est la plus spectaculaire chez nous : **+14 points, soit 79,9% d'élèves champardennais admis qui ont eu une mention au brevet !** Oui, vous lisez bien ! Ainsi après avoir stagné entre 81 et 83% de réussite entre 2009 et 2014, notre académie fait partie d'une année à l'autre des 4 académies qui dépassent les 90%.

Étrangement, le rectorat n'a pas crié victoire, mais a plutôt indiqué qu'il allait essayer de comprendre ces chiffres, et une progression si soudaine et si impressionnante.

Y aurait-il quelque chose qui se verrait trop ?

Et si nous étions ironiques, nous pourrions reprendre les propos de certains de nos collègues :

"Il a suffi qu'une ministre se penche quelques mois

sur une réforme du DNB pour améliorer le niveau de nos élèves."

"Les collègues de lycée vont avoir la partie facile plus de 70% de leurs élèves de seconde au moins qui ont eu le DNB avec mention."

"Nous avons aussi la preuve que les classes surchargées favorisent la réussite !"

"Nous avons aussi la preuve que les conditions de travail pour les professeurs et les élèves au collège sont merveilleuses."

"Des bons élèves qui suivent bien les consignes, on en a plein dans l'Éducation nationale, mais ils ne sont pas tous assis dans les classes."

Peut-être que l'ironie est la meilleure dénonciation de l'ineptie et du ridicule !

Yannick Lefebvre

## LE NUMÉRIQUE : LIBÉRATEUR OU CARCAN ?

### STAGE SYNDICAL SNES - FSU le JEUDI 25 JANVIER 2018 à REIMS

Comme vous le savez le numérique envahit nos espaces de travail, il modifie notre rapport aux élèves, aux parents et à notre hiérarchie, il modifie également le rapport au temps. Il empiète sur l'espace et la vie privée. La région impose le manuel numérique dans une impréparation totale, sans aucune concertation avec les enseignants, et en l'absence de plan de formation digne de ce nom pour les principaux utilisateurs. Le rectorat a tenté d'imposer une charte numérique dont nous avons dénoncer plusieurs aspects, cette charte est suspendue. Les questions et enjeux sont très nombreux. Le stage sera animé par Jean François Clair, secteur contenu (maths et numérique) et Christophe Girardin, secrétaire académique. ENT, droits et devoirs ; Le numérique pédagogique, mythes et réalités ; manuels numériques, seront parmi les thèmes abordés. Pensez à faire votre demande de stage syndical. C'est un droit dès lors que la demande est faite un mois avant.

À noter dans vos agendas.

# Baccalauréat 2017 et l'échéance 2021.

« Les collègues de lycée vont avoir la partie facile, plus de 70% de leurs élèves de seconde ont eu le DNB avec mention ». Sauf que nous allons avoir beaucoup de mal à tenir la comparaison pour les résultats des baccalauréats généraux et technologiques. Lors du CTA du 17 octobre qui examinait entre autres choses les résultats aux divers examens, si les résultats du DNB connaissent une nette progression, les résultats des baccalauréats sont plus contrastés (propos des services des examens) : appréciations dignes d'un bulletin scolaire, mais les chiffres fournissent un état de fait qui perdure depuis de très nombreuses années.

Contrastés d'abord entre les quatre départements près de 4 % tous bacs confondus séparent la Haute Marne des Ardennes, département qui enregistre toujours un retard de plus de trois points par rapport à l'académie et une académie en deçà des résultats nationaux pour les bacs généraux et technologiques. Au sein des séries, la seule qui progresse, c'est la série littéraire qui passe la barre des 90 % alors que les séries ES, S sont en dessous des 90 %, une chute importante pour les STI2D (moins 4%) les STMG stagnent à 87,4 %. L'académie se retrouve toujours en fin de peloton avec Lille, Amiens, Créteil, Rouen et Montpellier. Mais on ne peut pas être bon partout ! Première pour le DNB avec les bretons qui sont aussi premiers pour les résultats aux baccalauréats.



Les résultats du «nouveau brevet» dans notre académie nous confortent dans ce que nous pensons des évaluations locales. Elles existent déjà pour une partie (mais mineure) pour les épreuves du bac (TPE, EPS, capacités expérimentales, épreuves en langues, etc.), cependant l'architecture générale du bac tient encore ! À savoir un contrôle terminal, national et anonyme. Pour combien de

temps encore ? Dès le mois de février le ministère dévoilera son plan pour un bac renouvelé ? musclé ? ou bien dénaturé ? Je vous renvoie aux publications du SNES (US et site du S4 sur les pistes de travail du ministère), pour faire court, un bac réduit à 4 épreuves terminales et un contrôle continu pour toutes les autres disciplines, avec un chamboulement des séries qui pourraient disparaître au profit d'hypothétiques parcours individualisés des élèves.

Des enseignants qui, comme en classe de troisième, se retrouveraient à faire une évaluation au quotidien qui devient de fait certificative pour l'accès au postbac. Avec, à la clé, des moyens de pression accrus en provenance des élèves, des parents et des chefs d'établissement.

Au bout du compte, sans doute des chiffres de résultats plus positifs aux examens, on pourrait alors rejoindre les bretons mais attention à ne pas dépasser les 100 % de réussite, sinon cela devient suspect !

Chantal Dupont.

## Projet de loi de finances : cacher ces suppressions de postes que je ne saurai voir !

En effet, les quelques annonces sur le projet de Loi de finances 2018 se sont voulues rassurantes mais restent parcellaires. Les programmes de la mission enseignement en ne créant pas de nouveaux emplois pour accompagner une demande sociale soutenue, marquent une rupture avec les précédents. Les emplois créés dans le premier degré ont été ponctionnés au second degré. Pourtant les créations annoncées ne permettront toujours pas d'atteindre la moyenne des pays de l'OCDE en terme d'investissement dans le primaire. Elles ne permettront même pas d'assurer la mesure phare du gouvernement de dédoublement des CP et des CE1 en éducation prioritaire qui se ferait donc une fois de plus au détriment d'autres dispositifs ou priorités. La diminution aux concours de PE et d'enseignants du second degré est aussi un mauvais signe donné à la jeunesse sur fond d'une crise de recrutement qui s'aggrave. Le prétexte donné à la diminution du nombre de poste aux concours est le fait que plusieurs disciplines ne font pas le plein de candidats. Hors, nous constatons que la ponction est faite dans toutes les disciplines, même celles qui ne manquent pas de candidats. Certes, en terme d'affichage, le ministère pourra affirmer qu'il ne supprime pas de postes, mais de fait, les dotations académiques vont être ponctionnées d'autant de postes que de stagiaires qui ne seront pas nommés, et, ils sont considérés aussi comme des moyens d'enseignement. Pendant ce temps là, nos classes, en collèges et en lycées vont rester surchargées et la prise en charge de la difficulté scolaire d'une partie de nos élèves rendue encore plus difficile. Et à terme ! Quid du renouvellement de la profession ?

Christophe Girardin

## Accompagner les élèves handicapés ?

Depuis la loi de 2005 sur le handicap, la création d'un véritable métier d'accompagnant des élèves en situation de handicap était une nécessité. Les AESH sont donc les personnels qui encadrent ces élèves handicapés. Si le SNES-FSU se réjouit de cette avancée, qui va permettre d'une part à des élèves de plus en plus nombreux de poursuivre leur scolarité en milieu ordinaire dans de meilleures conditions et, d'autre part, à des collègues ayant accumulé une expérience précieuse de la mettre à profit, il reste cependant des points de débats et de questionnements.

Il faut en effet développer pour les AESH une formation éducative et pédagogique leur permettant d'améliorer la prise en charge de certains élèves handicapés.

Ce sont des personnels précaires, peu ou mal reconnus par l'institution. Nous devons nous battre avec eux pour que le gouvernement leur définisse un statut avec un niveau de diplôme, une grille de salaire, une perspective de carrière... Ils doivent devenir des personnels de la fonction publique à part entière.

Il faut aussi veiller aux contraintes et difficultés que rencontrent

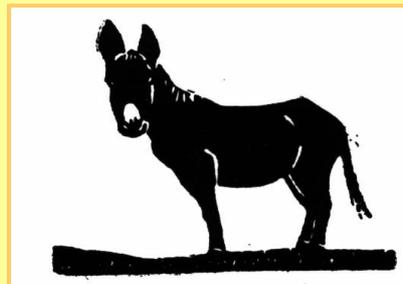
les enseignants. Pour intégrer au mieux ces élèves, les enseignants doivent avoir accès à des conditions matérielles facilitées : photocopies, matériel numérique, matériel audio... spécifiques aux besoins des élèves handicapés. De même, les fragilités (fatigue, lenteur, manque d'autonomie...) et les difficultés d'apprentissage générées par l'état de santé ou le handicap des élèves (problèmes de compréhension, de mémorisation...) posent des questions aux enseignants pour assurer une bonne intégration dans la classe. Il est donc nécessaire d'anticiper et d'offrir une information et une formation initiale et continue de qualité.

La question des effectifs se pose aussi lors de l'inclusion en classe ordinaire. En effet, comment accueillir correctement des élèves handicapés dans des classes qui ont déjà 30 élèves en collèges et 35 en lycées ?

Rappelons qu'il y a une vingtaine d'années, un élève handicapé était décompté pour trois élèves dans les effectifs. Vous avez dit recul...

Annie Bécrot

## BONNET D'ÂNE



### ENGAGEZ-VOUS, RENGAGEZ-VOUS, QU'Y DISAIENT...

Prenez une stagiaire habitant dans l'Oise, « envoyée » dans notre académie pour accomplir son stage.

Ayant une famille à charge, elle demande au ministère de réviser son affectation... ce qui lui est refusé.

Au sein de notre académie, elle est affectée sur Chaumont qui n'est pas, vous en conviendrez, proche de l'académie d'Amiens...

Le rectorat et l'Inspection vont revoir sa situation et la nomment finalement sur Charleville-Mézières. Cela la rapproche de chez elle mais n'est pas encore la panacée.

D'autant moins que que la formation ESPÉ n'a pas lieu sur notre académie, ni même sur celle d'Amiens... mais sur Créteil !!!

Une académie comme Créteil, déficitaire dans toutes les disciplines (ou presque), ne peut-elle accueillir en stage les collègues qu'elle est chargée de former ?

Pourquoi le ministère affecte-t-il des stagiaires dans des académies où la formation n'est pas mise place ?

Pourquoi le ministère refuse-t-il de réviser la situation particulière de collègues placés dans des conditions de travail et de vie insupportables ?

Ces « décideurs » ont-ils conscience que l'Éducation nationale est en pleine crise de recrutement (et cela ne va pas s'améliorer avec la baisse du nombre de postes offerts aux concours) et que tout devrait être mis en œuvre pour « garder » celles et ceux qui ont réussi les concours.

C'est donc logiquement que ce « bonnet d'âne » revient au ministère... en espérant que notre ministre ne portera pas plainte pour diffamation à notre rencontre...

Par contre, notre collègue stagiaire mériterait amplement une « couronne de lauriers » pour supporter une telle situation.

### Élections professionnelles des PsyEN.

La liste SNES-SNUipp-FSU a obtenu 3 sièges sur 4 avec 69 % des voix ! La FSU est donc majoritaire à la **CAPA de Reims**. Vous pouvez compter sur le SNES pour y faire entendre votre voix.

Le Snes-FSU et le Snuipp-FSU obtiennent 5 sièges (sur 7) à la **Commission administrative paritaire nationale (CAPN)** des psychologues de l'Éducation nationale, à l'issue des élections professionnelles qui se sont tenues le 28 novembre 2017.

Selon les résultats officiels, leur liste commune recueille 2 298 voix sur 4 806 suffrages exprimés (taux de participation de 66,49 %, 24 blancs, 146 nuls). Le SE-Unsa obtient 1 siège avec 871 voix, au coude-à-coude avec le Sgen-CFDT, qui recueille 820 votes et obtient donc également 1 siège à la CAPN. Il s'agissait des premières élections professionnelles des psychologues de l'Éducation nationale en tant que corps unique (entré en vigueur à la rentrée 2017).

Les PsyEn seront rappelés aux urnes à la fin de l'année 2018 pour les élections professionnelles de la fonction publique.

**Merci aux collègues pour leur confiance et leur engagement.**

Soraya Mahalaine et Sophie Verdier

## **Le SNES-FSU demande un moratoire et une évaluation sérieuse sur le lycée 4.0 de la Région Grand Est**

la Région Grand-Est a choisi d'investir à grand frais dans le « lycée 4.0 ». Ce projet, lancé sans consultation du corps enseignant, ne répond pas à une demande pédagogique précise et réfléchie. Les premiers retours témoignent d'une mise en place chaotique :

- retards dans les livraisons des matériels et des manuels
- dysfonctionnement dans les réseaux
- incompatibilité dans les différents matériels utilisés par les élèves
- problème de stockage des ordinateurs pendant les récréations
- vols
- difficulté pour obtenir des matériels chargés.

Au final, le « Lycée 4.0 » c'est photocopieuse : 4 Numérique : 0

En dehors du déroulement des cours, les principales victimes sont les libraires qui se retrouvent affaiblis par la perte d'un marché qui représente une part importante de leur activité et surtout les parents d'élèves qui ont payés les ordinateurs, en pure perte parfois. Il s'agit d'une nouvelle entorse à la gratuité de l'Éducation. .

Nous nous interrogeons légitimement sur le dialogue social que la région Grand-Est entend accorder à l'ensemble des instances de concertation quelles relèvent du niveau des établissements, des académies et même de niveau régional. L'expérimentation du lycée 4.0 décidée unilatéralement par la région aurait du donner lieu à cette concertation d'autant qu'impactant les pratiques pédagogiques, cette expérimentation sort du champs de compétence de conseil régional.

**Constatant ces multiples difficultés, nous demandons, que pour la rentrée prochaine, parents et professeurs aient le choix de conserver, s'ils le souhaitent, le manuel papier, et que le dispositif ne soit pas étendu à de nouveaux établissements avant qu'un état des lieux n'ait été fait et que les multiples dysfonctionnements n'aient trouvé de solution. Il en va de l'avenir de nos élèves et de nos enfants. Cette demande est faite conjointement par le SNES des trois académies de la Région. Elle s'appuie sur les avis du CESER, assemblée des socio-professionnels de la région où siègent des représentants de la FSU**

**Christophe Girardin**

### **Grand Est : ponction dans les budgets des lycées et dans les bourses des familles**

Si la région choisi d'un coté de mettre à contribution les familles pour financer le « Lycée 4.0 », elle opte de l'autre pour une diminution des dotations régionales à une large partie des lycées de l'Académie. Certains établissements se retrouvent « écrêtés » sur la base des chiffres de décembre 2016, sans tenir compte des éventuels investissements réalisés par la suite. Plusieurs lycées constatent une diminution supplémentaire de leur dotation, sans pour autant attendre une diminution des coûts de fonctionnement. Cette baisse de la dotation est en partie compensée par une hausse massive des tarifs de restauration des élèves et des catégories de personnels les moins aisés. Le pouvoir d'achat des familles a-t-il augmenté de 5 à 10 % ? Au final, cela fait reposer sur les seules familles demi-pensionnaires une partie du fonctionnement de l'ensemble du lycée.

Pour terminer, la prise en charge de l'électricité par la région n'est pas une bonne nouvelle pour les établissements et l'environnement. En effet, puisque les lycées ne sont plus responsables de ces charges, rien ne les oblige désormais à investir dans la réduction de la facture énergétique, d'autant que la possibilité d'investissement des établissements est désormais restreinte. On peut penser que leurs choix en matières d'aménagement va se porter ailleurs... De plus, la prise en charge de ces coûts par la région représente une main mise croissante sur la vie de chaque établissement. On peut craindre, à terme, une dotation régionale qui finance avant tout la pédagogie, ce qui, au vu d'un projet mal réfléchi tel que « le lycée 4.0 », n'est pas sans inquiéter le corps enseignant.

Annie Bécret

## 1) LE CONTEXTE GÉNÉRAL.

En 2016 et 2017, la fameuse courbe du chômage ne s'est pas inversée. Le gouvernement Valls, sous la présidence de François Hollande, et avec son ministre de l'économie, un certain Emmanuel Macron, auteur d'une loi du même nom, a fait des choix économiques et structurels qui ont encore aggravé la situation des services publics et de la fonction publique. Le SNES-FSU mène toujours le combat pour lutter contre les conséquences de ces politiques sur les services publics. Le SNES-FSU porte toujours la demande de revalorisation des traitements et pensions pour les personnels de l'éducation nationale, nous continuons à réclamer des fins de carrières dignes, devant l'allongement inique de la durée du travail, et la dégradation des conditions du travail visibles par tous aussi bien en collège qu'en lycée, avec des fins de carrières de plus en plus difficiles pour bon nombre de collègues. Dans les derniers jours de sa présidence, François Hollande a, semble-t-il, tenté de faire un « rattrapage » avec le PPCR et une revalorisation indicielle bien tardive et trop faible, certes, et probablement pas sans arrières pensées électoralistes. Pour autant, le SNES-FSU a pris acte de cette revalorisation dans l'idée de s'appuyer dessus pour revendiquer d'aller plus loin avec l'ensemble des collègues. Nous continuons de réclamer le rétablissement de la Cessation Progressive d'Activité en fin de carrière. Le SNES-FSU s'est également fortement impliqué pour une réforme fiscale redonnant à l'impôt sur le revenu une réelle progressivité, tout en révisant la fiscalité des entreprises et en dénonçant les cadeaux fiscaux sans contreparties. La réforme territoriale a abouti à la fusion de l'Alsace et de la Lorraine, avec la Champagne-Ardenne dans une confusion totale, avec des arbitrages de l'État défavorable à la Champagne-Ardenne ce qui se note par une harmonisation sur le moins-disant en termes d'intervention régionales. La mise en place d'un super recteur académique est un coin dans le maintien de trois académies. Cette nouvelle Région Grand Est a mis en place les manuels numériques à marche forcée et sans jamais consulter les enseignants, pourtant les premiers concernés par cette « réforme » touchant 50 établissements, dans un premier temps, avec l'objectif de généralisation, mais sans protocole expérimental, et sans prévoir de bilan d'étape. Le SNES a très vite alerté les autorités académiques et la Région sur les risques et danger de mettre en place ces manuels numériques, les premiers retours d'expériences semblent malheureusement montrer que nous avions raison. Dans le domaine numérique, le SNES est intervenu afin que la charte informatique imposée dans le cadre de la mise en place de l'ENT académique ne soit pas réductrice des droits des personnels et ne confondent pas les droits et devoirs des utilisateurs avec celui des usagers.

La défense des droits et libertés est au cœur de l'action du SNES-FSU. C'est une part importante de son action en lien avec la FSU et avec les associations locales (LDH, RESF...). Le SNES-FSU est intervenu auprès de différentes autorités pour empêcher l'expulsion des sans-papiers, particulièrement des jeunes en formation. La question de la laïcité est encore largement en débat. Les deux évènements traumatiques de l'année 2015 en ont

été les témoins, et l'attentat de Nice de juillet 2016 a encore renforcé le sentiment de peur, et a permis de faire passer des lois liberticides soi-disant pour sortir de l'état d'urgence, mais en fait pour permettre le maintien d'un état d'urgence permanent jetant le soupçon sur tout ce qui peut aussi s'opposer à la politique du gouvernement. Le renforcement du travail sur la laïcité est plus que jamais nécessaire, en incluant la question des libertés fondamentales.

Sur le terrain des choix éducatifs, le SNES-FSU s'implique toujours fortement dans les instances académiques et nationales afin d'obtenir la remise en cause et la fin de dispositifs que nous contestons majoritairement dans nos professions comme la réforme du collège, et toujours la réforme du lycée. La ministre de l'Éducation Nationale a refusé d'entendre la voix de la profession portée par l'organisation syndicale majoritaire dans le second degré. L'espoir a donc été déçu d'une amélioration notable des conditions d'enseignement et de travail dans le second degré toujours aussi stigmatisé, dans les rapports de la Cour des comptes qui le considère comme dispendieux et peu efficace. Ce que nous contestons avec force. Les dernières élections présidentielles ont porté le candidat Macron à la présidence de la République, lors d'un second tour où il n'y avait pas de choix possible face à une candidate du Front National transpirant le rejet de l'autre et la haine de l'étranger. Le nouveau ministre de l'Éducation Nationale a fait mine d'entendre la profession, particulièrement sur le collège, mais il a déçu en ne revenant pas sur les éléments les plus délébiles de cette réforme, ce qui n'augure pas bien de la future réforme du baccalauréat, et par voie de conséquence du lycée. Le Snes a immédiatement protesté avec force contre le report du PPCR et l'annonce du gel du point d'indice ainsi que le retour au jour de carence des fonctionnaires, mesure très injuste au regard des nombreux accords de branches qui exemptent un grand nombre de salariés du privé de cette mesure.

Les résultats des dernières élections professionnelles ont montré l'attachement des enseignants, Copsy et CPE à un syndicalisme de masse, combatif et porteur de propositions fondées sur l'appropriation des réalités des métiers. Le SNES-FSU a sans cesse plaidé la cause des services publics, le besoin d'une véritable politique de l'emploi et des salaires, l'intervention de l'État en faveur de l'investissement productif, ce n'est peut-être pas étranger aux bons résultats dans notre académie où nous restons largement majoritaires. Le SNES pratique toujours un syndicalisme de présence sur le terrain. **Nous, au SNES Champagne-Ardenne, nous sommes encore et toujours là sur le terrain, à vos côtés, et nous restons vigilants au respect du droit des enseignants titulaires ou non, en poste ou TZR, CPE, PsyEN et tous les personnels de surveillance, quels que soient leurs statuts.**

La syndicalisation reste un enjeu majeur pour le SNES, c'est sa seule ressource pour maintenir le syndicalisme de proximité et combatif que nous portons.

## 2) COLLÈGES.

Depuis les dernières élections académiques

du SNES en 2016, la réforme du collège Vallaud-Belkacem a été mise en place malgré l'opposition du SNES et de la profession.

Afin d'établir le bilan de la mise en place forcée de cette réforme et d'être auprès des collègues de collège, la section académique du SNES Reims a conduit plusieurs actions, mené plusieurs démarches :

- des interventions régulières en CTSD et en CTA, notamment pour faire remonter les besoins horaires plus importants que ceux alloués par l'administration
- la création et la diffusion de matériel de réflexion et d'information à l'attention des collègues (affiches, tracts...)
- l'édition d'articles dans nos publications locales sur les réflexions et les pratiques pédagogiques
- le soutien aux collègues ayant besoin, à titre personnel ou collectivement pour un établissement, d'être accompagnés pour communiquer sereinement ou faire valoir leurs droits face à la hiérarchie
- l'établissement et la diffusion d'un questionnaire à l'attention des collègues de collèges pour savoir comment la réforme était mise en place dans chaque établissements
- l'animation d'heures d'information syndicales pour aller à la rencontre des collègues
- l'organisation de stages où les collègues peuvent se rencontrer et échanger librement entre pairs hors des établissements
- des interventions auprès de Chefs d'établissement ou de la Rectrice quand cette réforme donnait lieu à des pressions sur les personnels.

## 3) LYCÉES.

Deux rentrées scolaires 2016 et 2017, sans grand changement dans nos établissements. Nous avons attendu des évolutions après un bilan ministériel de la réforme de 2010, et notamment un retour à une grille horaire nationale, en vain... Sur le front des effectifs, pour notre académie, la base de calcul reste toujours 35 élèves par division, la génération des « bébés 2000 » est arrivée en terminale et les postes créés (une petite quarantaine en deux ans) n'ont pas été suffisants pour infléchir la tendance, notre taux d'encadrement reste l'un des plus faibles de la France métropolitaine. Dans les bilans de rentrée fournis par les S1, les divisions à 36 voire 37 élèves ne sont plus exceptionnelles. La fin des redoublements en classe de seconde et le nouveau dispositif pour les redoublants de terminale n'ont pas été accompagnés de moyens financiers et humains supplémentaires : « il faut faire avec ». Audiences, courriers, instances de dialogue notamment les CTA permettent l'expression syndicale en lien avec les S1 au travers de la liste de diffusion. Ces échanges y compris par l'organisation de stages seront d'autant plus nécessaires que se profile un projet ministériel sur une réforme du baccalauréat et donc de l'organisation générale du lycée qui est contraire à ce que nous voulons pour le lycée.

## 4) LA FORMATION DES MAÎTRES ET L'ESPÉ.

La réforme de la formation des maîtres, appliquée depuis la rentrée 2014, est loin de donner entière satisfaction : baisse de 30 % des volumes de formation, affectation à mi-temps dans les établissements pour les professeurs fonctionnaires stagiaires, avec obligation de

valider en parallèle un enseignement de seconde année de Master, dû au choix du ministère d'intégrer le concours dans la formation, obligation pour les stagiaires déjà titulaire d'un M2 de suivre un « Diplôme Universitaire » alourdissant inutilement leur année de stage. Les perspectives ne sont donc guère réjouissantes pour nos futurs collègues entrant dans le métier.

Les audiences successives tenues avec les recteurs depuis 2015 ont permis de faire remonter les difficultés, tant au niveau des cas personnels (affectations, trajets, remboursements...) qu'au niveau de la formation proprement dite perçue souvent comme infantilisante, redondante, voire totalement inadaptée. Malheureusement les conditions de formation n'évoluent guère, le rectorat peinant à s'imposer face à l'ESPE. De fait, l'adossement de l'ÉSPÉ à l'Université a du mal à fournir une formation en didactique adaptée à des personnels destinés à enseigner dans le secondaire. Nous dénonçons également régulièrement la pression trop grande mise sur les stagiaires au sujet de leur validation, le manque de « bienveillance » vis-à-vis de ces enseignants en situation d'apprentissage et les inégalités de traitement en fonction des disciplines, des établissements d'affectation ou des tuteurs. De plus, malgré nos interventions, les modalités de remboursements des frais de déplacement des stagiaires, cadrées nationalement, sont loin de subvenir aux longs trajets parfois réalisés par nos collègues.

Le SNES-FSU dénonce le manque de prise en compte de la représentation des professionnels de terrain dans les instances de l'ÉSPÉ, et le flou qui règne encore sur l'organisation de la formation et les rôles respectifs des différents intervenants.

Tout au long de ce mandat qui a vu la laborieuse mise en place de cette formation, il a fallu renouer le lien avec des personnels en formation sur des lieux divers répartis sur l'Académie, avec des emplois du temps variés, connus parfois au dernier moment. Le SNES-FSU a continué à être présent pour les aider en organisant des distributions de masse à tous les concours, en les informant sur leurs droits (stages ciblés, réunions mutations spécifiques...) et, bien évidemment, en participant de manière active à toutes les CAPA les concernant.

À la fin décembre 2017, le SNES syndiquait le quart des stagiaires concernés par notre champ de syndicalisation.

## 5) GESTION DES PERSONNELS.

Au cours de ces deux années, le SNES s'est efforcé de mettre en avant ses mandats :

- concernant l'avancement, les disparités entre disciplines se sont accentuées ces dernières années, du fait de retards d'inspection mais aussi de notations différentes d'une discipline à l'autre. Depuis octobre 2015, nos actions et interventions ont enfin conduit à ce que l'administration prenne en compte ce problème : il a été décidé la mise en place d'une compensation, dans le cadre de l'avancement, pour les collègues concernés qui sont remis à la note moyenne de leur échelon en cas d'une non-inspection depuis plus de 5 ans. De nombreux collègues ont été concernés et certains d'entre eux ont pu obtenir leur avancement au choix grâce à ce

dispositif. Cette année, avec l'avancement à un rythme unique pour tous, cette question est obsolète...

- concernant la hors-classe, nous n'avons eu de cesse de mettre en avant le fait qu'il était important que tous les collègues proches de la retraite puissent la prendre avec la hors-classe. Grâce à nos batailles syndicales au niveau national, le ministère incite depuis deux ans les rectorats à aller dans ce sens. Dans notre académie, il reste encore trop de collègues qui partent sans cette promotion. L'an passé, lors de la CAPA, nous sommes parvenus à faire modifier une trentaine d'avis émis par les chefs d'établissement et les IPR et qui avaient été baissés d'une année sur l'autre sans justification. En CAPA, le SNES-FSU a été le seul à intervenir pour ces collègues. Nous attendons les textes pour la hors-classe puisque, avec PPCR, l'accès devient possible dès que l'on a deux ans d'ancienneté dans le 11<sup>ème</sup> échelon.

Un nouveau grade a vu le jour depuis la rentrée 2017 : la classe exceptionnelle. La première CAPA doit normalement se tenir en janvier pour le contingent de promotions en date du 01/09/2017. Nous ne manquerons pas d'analyser les résultats.

- concernant les TZR : la situation de ces collègues est souvent difficile avec des affectations sur plusieurs établissements. Une chose semble, après plusieurs années de bagarre: le rattachement administratif des TZR est pérennisé, sauf en cas de demande expresse de leur part. Le seul point de désaccord peut être lié à l'impact sur l'ORS de l'exercice sur plusieurs établissements car on bénéficie d'une diminution de l'ORS dès que l'on exerce sur deux communes différentes et non plus sur deux communes différentes et non limitrophes.

Globalement, les commissaires paritaires ont défendu au mieux les intérêts des collègues, œuvrant pour des améliorations en matière d'affectation, de notation, d'avancement, après un travail systématique de vérifications et de propositions.

Nos actions ne se limitent pas aux commissions car au cours de ces deux années, nous avons aussi accompagné les collègues en situation de difficulté dont le nombre augmente...

Nous avons systématiquement organisé des réunions d'information dans toute l'académie lors des mouvements inter et intra. Des permanences spécifiques ont été mises en place au siège du SNES, y compris les samedis en période de mouvement et les syndiqués ont pu être reçus lors de rendez-vous individuels. Un important travail d'information auprès des collègues a été poursuivi avec envoi des résultats dès la fin des commissions et appels téléphoniques systématiques des syndiqués lors des mouvements intra et TZR, outre l'envoi de mails. Mais bien évidemment, contrairement à d'autres organisations syndicales, le SNES-FSU est toujours resté dans les limites de la légalité en ne constituant pas de fichiers pour l'envoi de mails aux collègues sans leur accord. On ne peut que regretter que l'administration fasse la sourde oreille aux remarques que nous ne manquons pas de faire.

Notre action s'est poursuivie lors des FPMA (Formation Paritaire Mixte Académique) où, même si l'outil informatique dont dispose le rectorat s'améliore, notre travail n'en demeure pas moins important que ce soit pour vérifier les propositions de l'administration ou pour proposer des améliorations. Nous avons ainsi demandé, et obtenu assez régulièrement grâce à la compréhension des IPR, le déplacement de supports stagiaires permettant à davantage de collègues de muter, en particulier sur des établisse-

ments très demandés.

Nous avons également participé aux différentes opérations de gestion des non-titulaires et singulièrement à celles qui touchent les affectations (groupes de travail en juillet et en août). Leur nombre reste stable globalement et l'on constate que dans de nombreuses disciplines (disciplines techniques, techno par exemple) les besoins ne sont pas tous couverts fin août et que le rectorat rencontre de réelles difficultés pour recruter de nouveaux contractuels, difficultés variables aussi selon les zones géographiques considérées.

## 6) CPE.

Les responsables académiques tiennent les collègues informés de l'actualité de la catégorie par des réunions académiques et départementales ainsi que des publications régulières.

Nous organisons aussi des stages d'échanges de pratiques professionnelles qui permettent aux collègues d'échanger librement sur leur métier et ses conditions d'exercice. Nous avons ainsi informé les collègues syndiqués des différentes opérations de gestion les concernant. Pour le mouvement intra-académique, le SNES a préparé efficacement cette phase des affectations par un travail important de suivi des élus. Nous suivons toutes les situations à problème et intervenons auprès du rectorat et des IPR en cas de besoin. Nous avons contacté tous les établissements concernés par des mesures de redéploiements, fait modifier certaines propositions du Rectorat et même annuler une proposition de suppression de poste. Le SNES est toujours le syndicat majoritaire de la catégorie avec 6 élus sur 8 en CAPA, ce qui prouve la confiance des collègues dans notre organisation. Une permanence est assurée plusieurs fois par semaine pour les CPE.

## 7) COPsy — PsyEN.

Le secteur **PsyEN** a poursuivi son activité en organisant de nombreuses réunions, des stages syndicaux qui ont permis de réunir de nombreux collègues afin de débattre de l'avenir de l'orientation scolaire dans le cadre de la mise en place du Service Régional Public de l'Orientation. Dans les instances aussi bien académiques que régionales (commission orientation du CREFOP notamment) et tout récemment au travers d'une audience auprès de la rectrice de région académique, nous défendons l'indépendance des PsyEn et des CIO. Le SNES se bat pour défendre le service public de l'orientation scolaire. Nous agissons, avec l'ensemble du SNES, pour résoudre nombre de problèmes liés au métier et à la décentralisation, avec des fermetures de CIO et des mutualisations que nous avons combattues et continuons de combattre.

En lien avec le SNUIPP et les collègues psychologues du 1<sup>er</sup> degré, nous avons préparé l'avènement du corps unique grâce à des réunions syndicales mixtes réunissant COP et Psychologues scolaires co-animées dans les quatre départements de l'académie. Heureux de la création du corps unique pour lequel le SNES s'est battu depuis des années, nous avons porté une liste unique (PsyEn EDA et PsyEn EDO) pour les élections professionnelles de novembre 2017 et **remporté trois sièges sur quatre**. Nous avons suivi avec attention, avec l'ensemble du SNES, à l'occasion de la création du corps unique des PsyEN, le devenir des collègues COP contractuelles, non titulaires du titre de psychologue, menacés de licenciement. Nous avons obtenu pour les

collègues qui le souhaitent, la reconduction des contrats ainsi que l'engagement du rectorat dans la prise en charge du financement de la VAE pour l'accès au titre de psychologue et à terme la possibilité d'accès à la titularisation pour ces collègues .

#### 8) Santé et sécurité au travail.

La section académique anime des groupes métiers (documentalistes, langues-vivantes) constitués d'enseignants de terrain. À partir de la réalité quotidienne de l'activité, ces groupes développent une réflexion collective, émancipatrice et qui renforce les solidarités autour du métier. Ces effets bénéficient à leurs membres et sont exploités pour la défense du métier. La section académique a aussi entrepris de développer l'information des personnels sur les effets des nouvelles formes de management dans l'éducation.

Le SNES continue d'occuper toute sa place dans les CHSCT. Nous y portons la revendication d'une meilleure prise en compte des conditions de travail et de l'humain dans notre travail et dans la gestion des "ressources humaines", de la mise en place d'une véritable médecine de prévention... La section académique assure des rôles de conseil, soutien et accompagnement de collègues et d'établissements. La résistance de l'administration et l'impossibilité pour les CHSCT à tenir leur rôle de prévention ont perduré. La section académique a donc continué d'axer ses efforts sur un travail d'information des personnels sur leurs droits en matière de sécurité et santé au travail au moyen de stages, HIS et de publications... Avec davantage de collègues informés l'administration est plus souvent mise devant ses responsabilités.

#### 9) Retraités.

La section académique compte 155 retraités syndiqués. La CA académique, le bureau académique et les bureaux départementaux en comptent dans leurs rangs. Ils participent activement à la réflexion collective maintiennent lien avec les actifs. Nous essayons de les réunir au moins une fois par an. Les sections fédérales FSU fonctionnent dans la Marne, l'Aube ; plus difficilement dans les autres départements. Dans ces deux départements, les retraités du SNES sont fortement impliqués dans l'activité FSU et dans l'activité de la FGR-FP. Ils participent à l'intersyndicale des retraités réunissant la FSU, la CGT, Solidaires, la CFTC, la CGC, la FGR et parfois FO. Ils sont nombreux dans les manifestations des retraités, celle du 28 septembre 2017 organisée par toutes les organisations syndicales sauf le CFTD et l'UNSA, a réuni plus de 2 000 retraités dans l'ex région Champagne Ardenne, soit 3 fois plus environ que le 30 mars 2017 et 80 000 à 100 000 au niveau national. Pourtant, le Président Macron refuse toujours de recevoir les organisations de retraités ! En novembre, des délégations intersyndicales (toujours sans l'UNSA et la CFTD) ont été reçues par les par-

mentaires notamment sur le problème de la CSG, voir articles par ailleurs ;

Dans les Ardennes, l'Aube, la Marne et la Haute Marne la FSU est représentée au CDCA ( Conseil Départemental et la Citoyenneté Active ) qui a remplacé en partie les CODERPA (Comité Départemental pour les personnes âgées) et les CDH (comité départemental pour les handicapés).

Les retraités sont aussi adhérents de la FGR (Fédération Générale des Retraités de la fonction publique) du fait de leur appartenance au SNES. Nombreux sont ceux qui sont impliqués dans son fonctionnement au niveau départemental. La FGR-FP est également représentée au CDCA.

Les retraités ont des revendications spécifiques liées pour l'essentiel au vieillissement mais ils ont des revendications communes avec celles des actifs : pouvoir d'achat, protection sociale, avenir des retraités, fiscalité, avenir des services public. C'est pourquoi ils sont nombreux dans les manifestations aux côtés des actifs. Ils ont aussi des problèmes plus spécifiques comme le vieillissement, la santé, c'est pour cela qu'ils sont attentifs aux différents projets de lois en cours, ils seront l'un des thèmes des réunions que nous organiserons à l'occasion de la préparation du congrès.

Au SNES, les retraités sont des syndiqués à part entière et ils le font savoir !

Ils pourraient être encore plus nombreux, tout comme les actifs. Actifs, pensez à garder le lien avec les retraités et réciproquement, bien évidemment.

**À vous d'apprécier l'activité de la section académique du SNES et de faire en sorte que le SNES devienne encore plus efficace et indispensable en continuant à vous syndiquer et à promouvoir le SNES auprès de tous nos collègues pour renforcer la syndicalisation.**

#### Le Secrétariat Académique :

**Annie Bécret, Guy Bourgeois, Élodie Cutrona, Chantal Dupont, Christophe Girardin, Esther Jobertie, Yannick Lefebvre, Frédéric Lopez, Alice Petit, Jean-Claude Richoille, Célia Vollondat et Patrick Sarrazin (jusqu'en septembre 2017).**

#### Extrait du règlement intérieur de la section académique.

**Article 2 :** La commission administrative du S3, élue pour 2 ans par l'ensemble des syndiqués de l'académie comprend 40 membres. Les élections à la C.A. se font au scrutin de liste sans panachage, ni vote préférentiel. Seuls ont le droit de vote les syndiqués à jour de leur cotisation de l'année en cours. Les syndiqués ayant opté pour le prélèvement automatique sont considérés comme ayant réglé leur cotisation.

**Article 3 :** La C.A. sortante fixe la date des élections et la date de dépôt des listes. Un appel à candidatures doit être fait 2 mois avant la date des élections. Les syndiqués doivent avoir connaissance au moins 15 jours avant la date des élections des déclarations d'intention et des listes des candidats.

**Article 4 :** Les listes devront dans la mesure du possible, tenir compte de la nécessité de présenter les catégories, les départements et les divers types d'établissements. Les listes peuvent comporter au plus 80 noms (40 titulaires et 40 suppléants). Peuvent faire acte de candidature les membres du syndicat à jour de leur cotisation à la date de dépôt des listes.

**Article 5 :** Le nombre d'élus de chaque liste est fixé selon le système de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Pour les listes incomplètes (moins de 40 noms), le nombre de voix d'une liste est obtenu par addition des voix de chaque candidat de la liste divisé par 40. Les suppléants sont déterminés globalement selon le même principe dans les listes de titulaires et de suppléants mises bout à bout.

## JEUDI 22 ET VENDREDI

**23 février 2017**

**Congrès académique  
au collège Montmorency,  
rue Montmorency à  
Bourbonne les Bains**

**Ce congrès, préparatoire au congrès national, est un moment important de la vie démocratique du S.N.E.S.**

Tous les syndiqués sont concernés. Préparez-le par des réunions syndicales dans les établissements.

Participez au congrès académique en vous faisant désigner et mandater par les syndiqués de l'établissement.

Nous vous rappelons que :

⇒ C'est au cours du congrès que sont arrêtées les positions du S.N.E.S. et ses revendications.

⇒ Les rapports préparatoires sont publiés dans l'U.S.

⇒ Un établissement peut ne s'impliquer que sur une seule partie d'un thème ou sur un ou plusieurs sujets.

⇒ Chaque établissement de moins de 25 syndiqués a droit à 2 délégués (en plus des membres de la CA académiques et des bureaux des sections départementales) ; les établissements de plus de 25 syndiqués ont 3 délégués.

⇒ L'autorisation d'absence (sans retenue de salaire) est de droit. Le SNES prend en charge les frais de déplacement, de repas et d'hébergement (pensez à nous prévenir de votre présence et voir la circulaire spéciale congrès envoyée aux responsables SNES d'établissement).

#### VOTES SUR LES RAPPORTS D'ACTIVITÉ ET FINANCIERS NATIONAUX ET ACADÉMIQUES

**du mardi 16 janvier au vendredi 9 février inclus.**

**Le résultat des votes doit parvenir à la section académique pour le vendredi 16 février 2017 à 14 h au plus tard. Le dépouillement a lieu ce même jour à partir de 14 h 30.**

Le vote est organisé à bulletin secret dans chaque établissement sous la responsabilité de l'équipe de militants et sous le contrôle de l'ensemble des adhérents de la section syndicale locale. Le S3 organise le vote par correspondance des isolés et des retraités par un matériel spécifique.

## APPEL À CANDIDATURES

**Le vote pour le renouvellement de la C.A. académique aura lieu en mai, en même temps que l'élection pour le renouvellement de la C.A. nationale et de certains bureaux départementaux. Les listes et professions de foi doivent parvenir au secrétariat académique avant le mercredi 04 avril 2018 à 16 heures au plus tard. La profession de foi doit comporter au maximum 4000 signes. Le règlement électoral est le règlement national.**

	2015-2016	2016-2017
<b>Situation des comptes</b>		
Crédit Mutuel Compte Courant	26 602,40 €	6 812,92 €
BPLC Courant	6 623,23 €	9 003,59 €
BPLC Épargne	63 897,40 €	94 360,47 €
Livret Bleu Crédit Mutuel	163 883,46 €	184 565,47 €
Compte Casden	664,98 €	666,65 €
Caisse Siège Social	248,57 €	274,46 €
<b>Total</b>	<b>261 920,04 €</b>	<b>295 683,56 €</b>
<b>Recettes</b>		
Cotisations	262 384,77 €	256 682,52 €
Intérêts, plus values placements	1 974,23 €	1 146,65 €
Dotations FSU, Aide FSU aux syndicats	4 300,00 €	13 222,57 €
<b>Total</b>	<b>268 659,00 €</b>	<b>271 051,74 €</b>
<b>Dépenses</b>		
Frais de gestion (enveloppes, papier, reprographie, petit matériel, manif,...)	17 315,02 €	10 806,00 €
Frais de personnel (femme de ménage)	6 037,86 €	6 683,65 €
Réunions (déplacements, repas)	32 295,08 €	27 382,17 €
Frais de PTT : timbres, téléphone, routage, adsl	10 503,61 €	9 472,26 €
Local fonctionnement	6 817,54 €	6 706,98 €
Local équipement et travaux	174,12 €	418,80 €
Versement S4	172 368,22 €	163 108,32 €
Subvention fonctionnement S2	8 000,00 €	6 000,00 €
Frais bancaires	197,48 €	274,02 €
Taxe foncière	11 584,00 €	11 975,00 €
<b>Total</b>	<b>265 292,93 €</b>	<b>242 827,20 €</b>

### COMMENTAIRE SUR LE RAPPORT FINANCIER

Le SNES ne vit que par les cotisations et le nombre d'adhésions n'a pas beaucoup progressé depuis le dernier congrès.

Plusieurs explications à cet état de fait :

Les nombreuses suppressions de postes de 2007 à 2012 n'ont pas été compensées par des créations entre 2012 et 2017. Il est donc difficile de maintenir un taux de syndicalisation aussi élevé.

Notre académie compte de nombreux jeunes professeurs en début de carrière qui obtiennent une mutation pour une autre académie au bout de quelques années. Chaque année, nous devons retrouver de nouveaux adhérents.

Autre phénomène : beaucoup de collègues ne se syndiquent plus, une fois à la retraite.

La syndicalisation reste donc une question importante pour nous et nous ne devons pas oublier de proposer l'adhésion dès que nous rencontrons des collègues proches de nos idées.

C'est à nous de convaincre davantage de collègues qu'en se syndiquant au SNES, la profession sera la mieux défendue et que seule l'action collective permet d'obtenir des avancés.

Il ne faut pas oublier que, grâce à une situation financière saine, le SNES garde l'entière maîtrise de ses actions.

Depuis le 1er septembre 2010, la loi sur la transparence financière des organisations syndicales impose à ces dernières de publier leur compte chaque année. Conséquence : Depuis cette date, les comptes sont vérifiés et validés par la commissaire aux comptes.

Le rapport présente les comptes des années 2015-2016 et 2016-2017

A ce jour, les comptes de l'année 2016-2017 n'ont pas encore été clôturés et validés. Les résultats sont donc provisoires pour l'année 2016-2017.

Cependant, la commission académique de transparence financière s'est réunie le vendredi 8 décembre 2017 pour vérifier l'ensemble des comptes de la section académique. Elle a fait le constat de la sincérité des comptes.

La taxe foncière représente une dépense importante.

Nous avons dû également embaucher une femme de ménage à temps partiel au 01/02/2015 en raison de changement au sein de la société de nettoyage qui intervenait dans nos locaux. Cela engendre une augmentation de la dépense pour l'entretien des locaux.

Il n'y a pas eu d'élections professionnelles au cours de ces deux années et pas de congrès lors de l'année 2016-2017.

Les élections présidentielles et législatives qui se sont déroulées au premier semestre de l'année 2017 ont sans doute ralenti l'action syndicale pendant cette période.

Cela a permis de faire des économies sensibles au court de l'année 2016-2017.

**Didier JANIN**

### RAPPORT DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES COMPTES

La commission académique de vérification des comptes s'est réunie le vendredi 8 décembre 2017. Elle était composée de : Philippe Creus, Raphaël Donegani, Jean-Pierre Eliot, Myriam Ranaivoson, Joëlle Georges, élus par la Commission Académique du SNES pour accomplir cette tâche.

Les membres de la commission de transparence financière ont constaté la régularité de la gestion comptable de la section académique, des sections départementales des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne et des sections retraitées.

Ils demandent au congrès académique d'accorder le quitus de leur gestion aux trésoriers, et remercient le trésorier pour toutes les précisions qu'il a apportées.

# Le prof est nu !

Analogie au conte d'Andersen : « Le roi est nu »

Parmi les injonctions professionnelles les plus paradoxales qu'il nous est donné de suivre dans notre métier, c'est l'obligation de « tenir ses classes » tout en se voyant contrarier, et parfois même complètement entraver dans son autorité professorale. Plus exactement, si un élève empêche le déroulement normal du cours, épuise votre patience après avoir éventuellement rejeté le pacte de pacification que vous aviez construit avec lui depuis des semaines, en valorisant ses capacités quand il faisait de rares efforts, ...alors que vous vous estimiez assurément en difficultés, n'excluez pas d'être déjà dans le collimateur de votre chef d'établissement.

Que votre élève se montre insolent, empêche ses camarades d'avancer ou refuse d'obtempérer en vous défiant, autrefois vous garantissiez du soutien pour une demande de renvoi de la classe, ...ce n'est plus forcément le cas, de nos jours. C'est pourquoi, nombre d'entre nous, cherchons à préserver notre travail devant la classe prioritairement (mais précairement) à l'aide des sanctions que nous avons déjà vainement utilisées : devoir supplémentaire qui... ne sera pas rendu, retenue sur les horaires auxquelles ne consentent pas forcément ses parents, cahier de suivi qui le fait sourire, notre élève impudent qui soupire de se voir retardé du fait de votre lenteur à le remplir... Si, à bout de patience, vous voulez ponctuellement vous séparer d'un « emmerdeur », par exemple au cours d'une séquence qui devient insupportable, pour recouvrer des conditions apaisées permettant à tous les autres élèves de travailler, ne vous persuadez pas que c'est finalement la seule solution pour l'intérêt général, mais demandez-vous plutôt, malgré la tension et l'exaspération qui tend votre corps et votre esprit, si vous avez scrupuleusement respecté le protocole ad hoc, et par dessus tout assurez-vous que les personnels de direction vont vous assurer de leur soutien...Gare à celui qui aura contre lui, un chef aussi laxiste avec le « poulot » qu'il est dans le mépris des profs. Ce type de personnel de direction n'est pas la norme, mais se rencontre quand même assez souvent. Là où un chef d'établissement plein de bon sens, vous demande discrètement dans son bureau de lui expliquer com-



ment cela s'est passé, vous n'êtes pas en péril. Vous êtes dans une équipe et bénéficiez de la compréhension de celui qui vous demande comment la classe s'est remise au travail après l'incident. Ce personnel de direction a bien sûr compris que vous n'étiez pas un tortionnaire et que vous avez fait face non sans souffrance à des difficultés professionnelles dont vous seriez bien passés. Mais dans d'autres lieux, c'est tout autrement. Tous les prétextes seront bons pour vous rappeler que vous n'avez pas à avoir le dernier mot, que vous êtes en échec, et même que vous êtes responsable de l'échec. « *L'enfant étant au centre du système* », vous découvrez que votre expérience professionnelle n'est plus une arme et qu'elle vous rend suspect d'être devenu obsolète. Soit, vous intériorisez ce rapport professionnel et vous êtes à poil devant le petit chef. Dès lors c'est accessoire que vous puissiez requérir le respect de vos élèves, tout dépendra de sa bonne grâce et de l'empathie des élèves dont vous aurez la charge. Vos titres, votre âge, votre statut ne vaudront rien comparés aux galons du petit chef qui pourra continuer à vous savonner la planche. Certains adjudants ont même l'habitude de faire rendre gorge au collègue devant l'élève qu'il voulait exclure et toute la classe, en théâtralisant sa défaite : « au nom de la continuité du service public, vous reprenez immédiatement en classe cet élève ! ». Plusieurs collègues ont vécu cette scène d'humiliation selon le même rituel. Ils ont assumé leur défaite et n'ont pu travailler correctement sur tout le restant de l'année, voire ont demandé à partir. C'est un gâchis et c'est insupportable.

Soit vous gardez le sens indéfectible de ce que vous avez à faire de mieux dans ce type de situation. Vous assumez le renvoi du trouble-fête sans oublier de respecter les dispositions prévues par le règlement intérieur de l'établissement et entourez-vous de la solidarité collective. Vous gardez l'estime de vous-même, et améliorez le travail en classe. Dans la déroute où nous sommes, qui pourra encore longtemps ne pas reconnaître qu'ainsi on peut redonner du sens au service public d'éducation, et aider un élève à suivre son tuteur, non pas pour devenir un banzaï, mais un citoyen et un être sociable ? Cela se suffit comme légitimité.

Laurent BERTRAND

## Les retraités dans l'action.

Après le 28 mars 2017, les retraités ont manifesté nationalement le 28 septembre dernier dans l'unité, sauf CFDT et UNSA, pour dire non à la CSG (qui représentera par exemple une augmentation de 408€ par an pour une pension de 2 000€ par an), pour le rattrapage du montant des pensions, le retour à la revalorisation annuelle de toutes les pensions et retraites au 1<sup>er</sup> janvier, pour l'indexation sur l'évolution des salaires, contre la suppression des emplois aidés et leur transformation en véritables emplois dont sont fortement demandeurs les services de santé et les établissements accueillant des personnes âgées.

Dans les 4 départements de l'académie, les manifestations ont rassemblé plus de 2 000 personnes, 80 000 à 100 000 au niveau national, soit 2 à 3 fois plus que le 30 mars 2017.

Les retraités étaient également nombreux dans les manifestations organisées le 10 octobre lors de la journée nationale d'action unitaire de la fonction publique.

Nous avons rencontré des collègues qui n'avaient pas manifesté depuis longtemps !

Avec les autres organisations de retraités (sauf UNSA et CFDT) nous avons rencontré les députés comme dans la Marne où les 5 députés et les 2 sénateurs nous ont reçu ou nous aurons reçu. Le

nombre de réponses positives à nos demandes d'audience nous a surpris ; habituellement nous en avons une ou deux dont toujours celle de Mr Charles de Courson. Nous avons exposé les raisons de l'action du 28 septembre et notamment de la CSG qui allait être en débat à l'Assemblée Nationale. Mr Charles de Courson nous a dit qu'il voterait contre comme son groupe et que celui-ci étudiait la possibilité d'un secours devant le Conseil Constitutionnel car il considère que c'est un transfert anormal qui va à l'encontre de la Constitution selon laquelle chaque personne doit contribuer selon ses moyens (à suivre). Les élus du centre ont tenu un propos similaire. Les députés républicains nous ont dit qu'ils voteraient contre l'augmentation de la CSG qui réduit le pouvoir d'achat des retraités, l'un d'entre eux évoqué la hausse de la TVA. Le député LREM a soutenu, sans surprise, la politique gouvernementale. Au moment où cet article a été rédigé, la députée LREM de Reims ne nous avait pas encore reçu, ce sera le 8 décembre, elle nous avait proposé, pour être reçu plus tôt, de nous déplacer à Paris !

À chaque fois, nous avons rappelé notre opposition à la CSG, mis en évidence qu'il y avait d'autres moyens pour réduire les déficits. (voir US).

Nul doute que nous devons revoir rapidement nos élus et aller dans la rue, le temps des réformes hostiles n'est pas terminé.

Jean Claude Durdux

## Retraités toujours dans l'action : rencontres avec les députés dans l'Aube

Le collectif unitaire des retraités de l'Aube et ses représentants CFDT, CGT, FSU, FGR-FP, UNSA, a demandé à rencontrer des députés de l'Aube.

Le collectif a dénoncé les mesures qui pénalisent les retraités et provoquent une perte de leur pouvoir d'achat. L'augmentation de 25% de la CSG au 1<sup>er</sup> janvier 2018 s'ajoute à une série de mesures qui dégradent la situation financière des retraités : taxe CASA de 0,3%, suppression de la 1/2 part fiscale pour les veuves et veufs, fiscalisation du complément de pension pour avoir élevé 3 enfants, gel des pensions, réduction de 5€ des APL...

Le collectif a également fait part de sa préoccupation concernant la démographie médicale. Notre département est particulièrement touché par les départs en retraite de médecins qui ne sont pas remplacés, ce qui entraîne des délais d'attente pouvant atteindre plusieurs mois chez certains spécialistes et un report des patients vers le service des urgences lorsque les médecins de ville ne sont pas disponibles.

Le collectif a été alerté sur les conditions d'accueil préoccupantes des personnes âgées qui arrivent seules au service des urgences de l'hôpital de Troyes. Le temps d'attente, sans aucun accompagnement, avant une prise en charge médicale est souvent très long et facteur de stress.

Le collectif et les représentants syndicaux des personnels de l'hôpital ont demandé aux services compétents de l'hôpital de créer des postes statutaires qualifiés dédiés à l'accompagnement de ces patients.

Suite au courrier envoyé aux 3 députés de l'Aube, le collectif a rencontré :

Le 25 septembre, Stéphane GRILLAT, collaborateur parlementaire de la députée Valérie BAZIN-MALGRAS (Les Républicains). Il a été à notre écoute et s'est engagé à transmettre à la députée.

Le 2 octobre, Gérard MENUET, député Les Républicains. Il votera, comme son groupe à l'Assemblée, contre l'augmentation de la CSG. Concernant la rupture de couverture et de permanence médicale, il souhaite une révision du numerus clausus afin d'augmenter le recrutement de médecins et souhaite le développement des maisons de santé.

Le député Grégory BESSON-MOREAU (La République en Marche) a donné son accord pour rencontrer le collectif mais il n'a pas été possible pour le moment de convenir d'une date et d'un lieu de rendez-vous... Il ne semble pas pressé de rencontrer les retraités !

Claude Courivaud

## Le Blabla de la communication ministérielle



Le nouveau ministre s'est beaucoup exprimé depuis sa nomination, l'importance médiatique passant loin devant la prise en compte du réel des écoles et des classes. Les références à la restauration de la confiance dans l'institution font figure de simple incantation lorsqu'on s'amuse à rejouer avec les défauts de la méthode globale ; lorsqu'on instaure des évaluations de début de CP qui ne permettent de mesurer que la méconnaissance par les auteurs de la réalité des élèves arrivant en CP ; lorsqu'on crée une nouvelle enquête pour mesurer l'impact d'une consigne ministérielle pourtant anecdotique. Pour le second degré, on retiendra la volonté de développer l'autonomie des établissements dans une conception très libérale faite de pilotage par les indicateurs et de contrôle de la pédagogie par les chefs d'établissements. Il s'est par contre assez peu exprimé sur la question des effectifs, sujet pourtant important à tous les niveaux de la scolarité. Même dans une académie comme la nôtre où la déprise démographique reste prégnante, les effectifs dans les classes des lycées et collèges notamment urbains restent élevés et participent largement à la dégradation des conditions de travail avec imposition des heures supplémentaires et des compléments de service. L'assouplissement de la réforme du collège à peu de frais encourage la mise en place d'options « light » reposant sur le financement local.

Guy Bourgeois

### Proposition de modification de l'article 7 Premier alinéa du Règlement intérieur, faite par le bureau académique.

**ARTICLE 7 :** (modifié au congrès de Sainte Savine des 15 et 16 mars 2007)

La CA désigne parmi ses membres une direction exécutive composée d'un bureau de 18 membres *titulaires et d'un maximum de 6 suppléants*, élu à la représentation proportionnelle de chaque liste à la plus forte moyenne, et de groupes de travail correspondant aux principaux secteurs d'activités.

La modification consiste à augmenter le nombre de suppléants possibles au bureau. L'objectif de cette modification est de pouvoir intégrer à l'exécutif de nouveaux militants facilitant ainsi le renouvellement de la direction du SNES.

Article 7 : (**modification en caractères gras**)

La CA désigne parmi ses membres une direction exécutive composée de 18 membres titulaires et d'un maximum de **18 suppléants**, élu à la représentation proportionnelle de chaque liste à la plus forte moyenne, et de groupes de travail correspondant aux principaux secteurs d'activités.

## « Moi, le bulletin et l'US, je les lis quand je vais aux toilettes ! ».

Cela n'est ni une suggestion, ni un exemple à suivre. Mais c'est la phrase qui est à l'origine du groupe communication du SNES de Reims. A l'époque, nous sommes en juin 2016. C'est la dernière commission administrative académique de l'année et la question à l'ordre du jour est la syndicalisation des nouveaux enseignants. Bien entendu, il y a eu des rires, mais cela heurtait une réalité : oui, il y a des réflexions de fond qui ont besoin d'être approfondies dans des articles détaillés. Ils seront lus attentivement par des gens intéressés et sensibilisés, et plus vaguement par des personnes syndiquées qui s'ennuient aux cabinets. Mais le stagiaire qui jongle entre ses cours à l'ESPE, son mémoire à finir, ses cours à préparer, qui ne connaît ni ses droits ni ses devoirs et qui répond à toutes les injonctions sous une pression difficile à supporter ; le jeune prof fraîchement titularisé qui navigue entre deux établissements, six classes et trois niveaux ; sans compter celui qui est prof depuis vingt ans, qui doit emmener son fils au tennis et sa fille à son cours de piano, avant d'aller en courses et de passer la soirée à corriger des copies qu'il doit rendre depuis une semaine ; comment faire pour les atteindre ? Pour leur dire qu'ils ne sont pas seuls ? Pour leur dire qu'il y a des espoirs pour notre profession, qu'on n'est pas obligé de la vivre comme un fardeau mais qu'on peut, tous ensemble, discuter de ce que nous vivons et voulons pour notre profession ? Car c'est bien à ça que sert un syndicat. C'est bien ça la mission du SNES. Fédérer, soutenir, espérer, construire et, malheureusement, lutter, ENSEMBLE.

Tout le monde n'en est pas conscient, tout le monde ne sait pas que notre avenir peut être moins sombre que ce qu'on nous promet. Mais la condition, c'est de ne pas se replier sur soi, seul... dans ses toilettes.

Alors, le groupe com' de Reims est né. Il fallait que l'information soit poussée vers les gens, qu'elle s'intègre dans leurs habitudes quotidiennes et les touche pertinemment, au bon moment. Dès la fin Août 2016, les comptes Facebook et Twitter étaient actifs, la première vidéo animée sur le LSUN était publiée le 25 novembre 2016 et la seconde, sur le PPCR, le 9 mars 2017. Dernièrement, la campagne des Psy-EN s'est faite en images avec une interview diffusée en novembre dernier.

Aujourd'hui, nous sommes trois acteurs principaux de ce dispositif. Carolyn Delannoy, principalement sur Facebook, Olivier Lefort administre le compte Twitter et moi-même, qui assure le lien entre le secrétariat académique et le groupe. De plus, des relais dans les secrétariats départementaux nous font remonter leurs informations et, chaque semaine, nous programmons nos publications. Pour les autres opérations de communication, nous nous mobilisons au mieux. La vidéo de campagne des Psy-EN représente 5 heures de travail, quant aux vidéos animées, il faut compter 12 heures environ pour une seule d'entre elles. Un véritable travail militant.

Nous continuerons bien sûr ces actions et espérons toucher de plus en plus de monde. Alors twitez, likez, partagez ! Et continuez de lire le bulletin académique, sur tout support, même aux WC !

Alice Petit

## DES STAGES SYNDICAUX ? POURQUOI FAIRE ?

La loi prévoit que les organisations syndicales représentatives peuvent organiser des stages de formation syndicale à destination des personnels. Tous les personnels, titulaires ou non, ont droit à 12 journées de formation syndicale, il faut en faire la demande par écrit au moins un mois avant la date de la tenue du stage. Le chef d'établissement ne peut pas vous refuser ce droit. Si toutefois il tentait de vous en limiter le nombre, signalez le tout de suite à la section départementale ou académique. Si vous êtes hors délais, faites la demande, elle peut vous être accordée ou pas.

Venez échanger entre pairs - en toute liberté - et mieux connaître vos droits, participez aux débats qui traversent la profession tant sur le plan pédagogique que politique, venez profiter de ces moments qui nous permettent, en sortant de nos classes, de nos établissements, de reprendre la main sur nos métiers en partageant ce que nous vivons et ce que nous pensons de nos pratiques, de notre quotidien.

Les stages syndicaux du SNES sont ouverts à tous, sont des moments précieux et c'est un droit qui doit être utilisé. Loin d'être du temps perdu en dehors de nos missions, ils nous permettent de revenir ensuite avec un nouvel élan, et avec plus de recul, dans nos établissements.

Les prochains stages

**Stage Langues Vivantes** - Jeudi 18 janvier 2018 à Reims de 9h30 à 16h30.

**Stage AED** - vendredi 19 janvier 2018 à Reims de 9h30 à 16h30.

**Stage CA et droits syndicaux dans l'établissement** - jeudi 25 janvier 2018 à Reims de 9h30 à 16h30.

**Stage Numérique : libérateur ou carcan ?** Jeudi 25 janvier 2018 à Reims, de 9h30 à 16h30.

**Stage sur l'évaluation et les pratiques pédagogiques** - Vendredi 26 janvier 2018 à Reims de 9h30 à 16h30.

**Stage CPE** - Mardi 30 janvier 2018 à Reims de 9h30 à 16h30.

**Stage Professeurs documentalistes** - Jeudi 8 février 2018 à Reims de 9h30 à 16h30.

Vous trouverez tous les renseignements nécessaires et les détails concernant le contenu des stages sur le site académique du SNES dans la section STAGES SYNDICAUX - Stages 2017-2018.

D'autres thèmes de stages seront programmés plus tard dans l'année, nous vous en tiendrons informés.

A très bientôt donc,

Célia Vollandat



**AVEC TOUT ÇA, BONNES VACANCES QUAND MÊME !**